

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 7 mars 2022

**Création de l'Observatoire de la ZFE-m
et d'un Comité de suivi territorial de la ZFE-m**

Le 1^{er} mars 2022, des élue-es représentant tous les groupes politiques de l'Eurométropole de Strasbourg se sont réuni-es pour la première réunion du Comité de suivi politique de la Zone à Faibles Émissions – mobilités (ZFE-m), afin d'échanger sur sa mise en œuvre. À cette occasion, le Comité a acté la création de l'Observatoire de la ZFE-m.

Cet Observatoire, confié à l'Adeus (Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise), a pour mission d'évaluer l'impact de la ZFE-m sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, à travers le suivi de différentes données liées à la qualité de l'air, l'évolution du parc de véhicules des habitant-es et professionnel-les et la fréquentation des différentes infrastructures de transport.

À cette occasion, la présidente de l'Eurométropole de Strasbourg a également informé les élu-es de la création d'un Comité de suivi territorial de la ZFE-m, composé de représentants d'autres parties prenantes et/ou concernées par sa mise en œuvre (Etat, Région, Collectivité européenne d'Alsace, communes et intercommunalités limitrophes, opérateurs de mobilité, représentants du monde économique et énergétique, associations d'usagers...). Ce Comité de suivi territorial, dont la première réunion se tiendra au début du mois de mai, aura pour vocation de partager et faire remonter des informations relatives à la mise en œuvre de la ZFE-m.

« La mise en œuvre par étape de la ZFE-m, son périmètre d'application, son impact sur les parties prenantes à l'échelle du bassin de vie, vont nécessiter un suivi fin et régulier, notamment au regard des changements d'habitudes que cela va impliquer.

L'Observatoire ainsi que le Comité de suivi territorial sont des outils qui nous permettront de mener efficacement la mise en œuvre de la ZFE-m. Les évaluations permettront notamment d'envisager des adaptations pragmatiques du dispositif si elles se révèlent nécessaires.

Il est en effet de notre responsabilité, dans le cadre de cette obligation faite aux collectivités d'instaurer une Zone à Faibles Émissions-mobilités, de nous assurer de l'efficacité globale du dispositif » souligne Pia Imbs, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.